



ACADÉMIE  
DE NANTES

Liberté  
Égalité  
Fraternité



---

*L'excellence en EPS*

---

## *Pour une excellence des dispositifs éducation-sport*

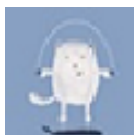
David FÉVIN, IA-IPR EPS, Nantes (44)

Fabien VAUTOUR, IA-IPR EPS, Nantes (44)

*L'excellence s'envisage dans ce qui paraît être le meilleur. La recherche de cette perfection est perçue à la fois comme un repère mais aussi comme une intention symbolique que beaucoup souhaitent atteindre.*

*Dans le domaine sportif, l'excellence s'apparente le plus souvent à une performance et à une maîtrise qui forcent l'admiration. À l'École, elle peut correspondre à des réussites pédagogiques et éducatives que peu d'élèves ou de professionnels de l'enseignement atteignent.*

*Dès lors, avec l'instauration des dispositifs sport-éducation au sein de l'école, il semble que cette notion soit à interroger, voire à définir, à la fois pour répondre à des objectifs précis au travers des valeurs respectant le cadre scolaire, à la fois pour construire des partenariats contextualisés et ciblés qui enrichissent tout un territoire et favorisent la sécurisation des parcours.*



# De quelle excellence s'agit-il ?

---

## Des dispositifs spécifiques visant l'excellence

---

Depuis plusieurs années, une politique nationale valorisant les liens entre le mouvement sportif et le monde scolaire tend à développer différents dispositifs dans le cadre du premier degré et du second degré. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de reconnaître les actions impulsées en perspective des Jeux Olympiques, puis de l'exploitation de leur héritage. Dans le même temps, les enjeux de santé physique et sociale dont la préoccupation est grandissante montrent tout l'intérêt pour une pratique généralisée à toutes et tous.

### Une politique volontariste

Cette politique s'adosse à la circulaire du 23 juin 2021<sup>1</sup> qui spécifie les objectifs à suivre qui se concrétisent à travers une feuille de route composée de huit priorités demandées :

1. Renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive ;
2. Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes ;
3. Création d'un enseignement de spécialité Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives<sup>2</sup> (EPPCS) au lycée général ;
4. Création d'une filière professionnelle sport au sein de la voie professionnelle :
  - une mention complémentaire animation-gestion de projets dans le secteur sportif, créée en 2018 et développée en 2022 en vue d'une bi-qualification avec le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) ;
  - une unité professionnelle secteur sportif pour certains baccalauréats professionnels et portant équivalence avec des unités du BPJEPS, ouverte à la rentrée 2021 ;
  - la « coloration » des baccalauréats professionnels toutes spécialités vers le secteur sportif pour la rentrée 2022.
5. Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap ;
6. Renfort des alliances éducatives dans les territoires prioritaires ;
7. Aménagement de la scolarité des sportifs de haut niveau et parcours professionnel au sein de l'éducation nationale ;
8. Attention particulière à l'accessibilité des équipements sportifs.

---

<sup>1</sup> « Sport-éducation », circulaire du 23 juin 2021

<sup>2</sup> « Enseignement de spécialité Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives » : *Bulletin Officiel* n° 25 du 24 juin 2021

La réussite dans les différents dispositifs se traduit le plus souvent par des cibles identifiées sous formes d'objectifs précis et d'indicateurs chiffrés (pourcentages de réussite) à partir desquels l'ensemble des acteurs s'attache à répondre à l'échelle des territoires. La recherche de l'excellence s'envisage alors dans une atteinte, voire un dépassement des attendus, sur chacun des domaines demandés où les frontières de l'EPS s'ouvrent sur des thématiques spécifiques.

### L'identification d'un double enjeu

La complexité de tels dispositifs s'envisage donc à travers un enjeu de résultats spécifiques sur chacun des éléments à construire ou à développer. Par exemple, le renforcement des apprentissages fondamentaux fait l'objet d'une attention particulière où la demande forte de résultats, notamment au niveau de la réussite du Pass'nautique<sup>3</sup> et de l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité<sup>4</sup> répond à des approches sécuritaires et des enjeux d'utilité publique.

L'approche globale invite également à se questionner sur la manière dont ces dispositifs sont à prendre en compte en fonction des dynamiques de territoires et des relations entre les instances scolaires et sportives. Ainsi, l'idée d'identifier les besoins et d'organiser progressivement une feuille de route commune invite, à la fois à cerner les finalités et les objectifs attendus, à la fois à enrichir une culture commune qui fonde et structure la manière dont sont appréhendés tous ces dispositifs. Le rôle du professeur d'EPS est alors le garant du respect d'un cadre républicain et des enjeux pédagogiques.

### L'excellence des dispositifs Éducation -Sport à définir

Même si chacun des dispositifs possèdent des caractéristiques propres et des objectifs spécifiques, il n'en demeure pas moins que leur organisation relève d'une complexité certaine pour envisager des cadres d'analyses communs qui fondent les logiques de définition, de conception et de mise en œuvre. Au-delà de l'excellence sportive et scolaire évoquée précédemment, il semble que les dispositifs se profilent autour de plusieurs éléments issus de ministères différents mais qui, lorsqu'ils s'articulent, s'inscrivent dans des dynamiques hybrides qui rendent difficiles leurs appréhensions initiales. La recherche de l'excellence et l'intentionnalité développée par les acteurs s'envisagent en conséquence dans un contexte précis. Des choix distincts sont à opérer où la place et le rôle de l'EPS, de l'association sportive (AS) et des dispositifs sportifs s'en trouvent modifiées au regard des priorités ciblées.

---

<sup>3</sup> « Contribution de l'École à l'aisance aquatique », Note de service du 28-2-2022 – Bulletin Officiel n°3 mars 2022

<sup>4</sup> Ibid.

### Le lien avec le Projet Sportif Territorial (PST)

Par exemple, à l'échelle de la région Pays de La Loire, la Conférence Régionale du Sport des Pays de La Loire, créée en septembre 2001 rédige son Projet Sportif Territorial<sup>5</sup> signé par les élus, le préfet de région et le mouvement sportif. Ce document stratégique, fédérateur du mouvement sportif, contribue au tissage des liens entre le monde sportif et le monde scolaire. Il s'inscrit autour de quatre axes prioritaires qui fondent l'engagement de l'ensemble des acteurs pour les cinq prochaines années :

1. Développer et rendre accessibles les pratiques sportives, facteurs de cohésion sociale et territoriale, en favorisant le sport-santé et le sport-éducation, en soutenant toutes les formes de pratique sportive et en réduisant les inégalités territoriales dans l'accès aux équipements sportifs ;
2. Soutenir la performance sportive pour développer la culture du haut niveau et offrir aux sportifs les meilleures conditions de réussite ;
3. Accompagner la mutation du sport régional vers un modèle plus vertueux sur les plans sociétaux et environnementaux ;
4. S'appuyer sur le sport pour le développement économique.

Ce plan d'action inaugure une nouvelle ère où les dispositifs nationaux Éducation - Sport s'imbriquent dans un projet territorial favorisant les liens. Plus précisément, l'ambition est d'articuler les logiques nationales développées avec les axes ciblés d'un territoire régional pour rechercher une forme d'excellence, entendue ici comme la volonté d'une construction administrative, politique et pédagogique qui se veut pérenne et porteuse de choix collectifs partagés (Tab. 1).

---

<sup>5</sup> Projet Sportif Territorial, 2022, document à télécharger

Tableau 1 : Les priorités du comité de pilotage « Éducation-sport » au service des axes du projet sportif territorial

Axes et objectifs prioritaires du PST 2022-2027		Priorités du comité de pilotage « Éducation-Sport »
<b>Axe transversal : le développement homogène du parasport sur l'ensemble du territoire</b>		Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour tous
<b>Axe 1</b> <b>Développer et rendre accessibles les pratiques sportives, facteurs de cohésion sociale et territoriale</b>	<p>Objectif 1 : Favoriser la santé par l'activité physique et sportive à tous les âges</p> <p>Objectif 2 : Soutenir la pratique sportive, ...</p> <p>Objectif 3 : Renforcer l'articulation entre les établissements éducatifs et les acteurs sportifs</p> <p>Objectif 4 : Réduire les inégalités territoriales et poursuivre ... la construction... des équipements sportifs</p>	<p>Renforcement de savoirs fondamentaux : « savoir nager en sécurité » et « savoir rouler à vélo »...</p> <p>Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes : projet éducatif territorial et plan mercredi, label génération 2024, 30' Activité Physique Quotidienne, 2h supplémentaire de sport au collège, sport scolaire, renfort des alliances éducatives...</p>
<b>Axe 2</b> <b>Accompagner la performance sportive</b>	<p>Objectif 5 : S'appuyer sur les orientations du Schéma territorial partagé du sport de haut niveau</p> <p>Objectif 6 : Renforcer les conditions d'un double parcours sportif et professionnel...</p>	<p>Aménagement de la scolarité des sportifs de haut niveau : accompagnement des élèves Sportifs de Haut Niveau, Sections sportives, Cordées du sport</p>
<b>Axe 3</b> <b>Faire des Pays de la Loire une région phare en matière de responsabilité sociétale et environnementale dans et par le sport</b>	<p>Objectif 7 : Promouvoir de nouvelles formes d'engagement associatif</p> <p>Objectif 8 : Mieux ... lutter contre les violences, les incivilités et les discriminations... et promouvoir la laïcité...</p> <p>Objectifs 9 : Accélérer l'égalité femmes-hommes dans le sport</p> <p>Objectif 10 : ... pour un sport plus écoresponsable.</p>	« Savoir rouler à vélo »
<b>Axe 4</b> <b>S'appuyer sur le sport pour le développement économique, le rayonnement et l'attractivité du territoire</b>	<p>Objectif 11 : Valoriser... la capacité des acteurs économiques à s'impliquer dans le tissu associatif</p> <p>Objectif 12 : Structurer une filière « Sport », ...</p> <p>Objectif 13 : ... inclure le sport dans les grands projets de territoire</p> <p>Objectif 14 : Encourager les innovations...</p>	<p>Création d'une filière professionnelle sport au sein de la voie professionnelle : MC AGP2S, UF2S, MC E2S</p> <p>Création d'un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportive (EPPCS) au lycée général</p>

## Des démarches communes pour tendre vers cette excellence

### **Une organisation avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).**

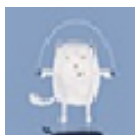
L'approche commune impulsée vise à s'entendre dans un premier temps sur la définition des notions et des concepts les plus communément employés. Par exemple, le constat régulier du mot "sport" amène quelques éclairages où certaines pratiques ou choix sont à faire entendre et à expliquer. Les définitions de l'EPS, du sport scolaire et de chacun des dispositifs font l'objet d'une attention particulière afin d'aborder les principes majeurs qui fondent leur identité et leur structure. Aussi, certaines difficultés rencontrées avec les SDJES peuvent être dépassées pour envisager des solutions contextualisées afin de construire un socle d'organisation et de fonctionnement pérennes, notamment dans le cadre de l'expérimentation des deux heures de sport<sup>6</sup>, où le professeur d'EPS « référent deux heures » se trouve à l'interface des enjeux de formation du projet d'AS, d'EPS, d'établissement et des clubs sportifs intervenants. Ces approches et ses échanges fondent progressivement une intentionnalité commune sur ce qu'il est souhaitable de voir aboutir pour tendre vers une forme d'excellence partagée.

### **Une organisation avec les Conseillers Pédagogiques Départementaux (CPD) EPS et les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) EPS**

Le développement de relations de confiance depuis plusieurs années facilite les discussions autour des problématiques touchant l'EPS et ses pratiques. Ainsi, forts d'échanges réguliers entre les CPD et les IA-IPR EPS, certaines thématiques comme l'aisance aquatique et le savoir nager en sécurité sont appréhendées de manière approfondie afin d'envisager une cohérence interdépartementale et inter-degrés. Le professeur d'EPS est ainsi le garant de la sécurisation des parcours sur les apprentissages fondamentaux, avec les partenaires dans et en-dehors de l'École.

---

<sup>6</sup> « Expérimentation de deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens », Note de service du 26-8-2022, Bulletin Officiel du 1<sup>er</sup> septembre 2022



# De l'excellence dans la continuité des parcours

---

## Une cohérence à enrichir à l'échelle verticale

---

Comme le souligne la circulaire de rentrée 2022<sup>7</sup>, la maîtrise des savoirs fondamentaux, socle de l'engagement dans une activité ultérieure, qu'elle soit physique ou sportive<sup>8</sup>, conditionne la réussite scolaire et l'excellence recherchée. Au regard des approches développées en maternelle, il existe actuellement un consensus pour définir une douzaine d'habiletés motrices fondamentales. Ces "Fundamental Motor Pattern" selon Wickstrom<sup>9</sup> peuvent être regroupés en trois familles :

- Balance skills : famille liée à l'équilibre et au contrôle du corps ;
- Locomotor skills : famille des déplacements ;
- Ball skills : famille de contrôles d'objets (projections et réceptions).

En ce sens, l'acquisition de ces habiletés motrices fondamentales dès le plus jeune âge constitue un prérequis, un levier à la réussite scolaire<sup>10</sup> et conditionne ainsi l'excellence en devenir. C'est ainsi que le Canada affiche une politique volontariste, positionnant ces savoirs fondamentaux comme barrière ou levier d'une pratique sportive en s'appuyant sur l'idée que si vous ne pouvez pas lancer, vous ne pourrez pas pratiquer le base-ball, le softball. La structuration des cycles tout au long de la scolarité obligatoire (apprentissages fondamentaux en Cours Préparatoire (CP), Cours Élémentaire 1 et 2 (CE1-CE2) puis cycle de consolidation en Cours Moyen 1 et 2 (CM1-CM2) et 6<sup>ème</sup> met en évidence une nécessaire progressivité, une cohérence verticale, pour développer une motricité dite de base, fondement d'une performance ou d'une maîtrise qui force l'admiration. L'excellence s'inscrit, ainsi, dans une progressivité et une temporalité où l'intention collective et scientifique valorise des intentions pédagogiques ciblées sur des thématiques clés. L'approche du développement des habiletés motrices, notamment au travers des notions de l'équilibration et de la prise en compte des repères extérieurs, vise l'acquisition plus fine des repères sur soi. Dans la mise en place du Savoir Rouler à Vélo (SRAV), la complémentarité des blocs de travail invite à engager les élèves dans une progressivité des étapes d'apprentissages pour faciliter des parcours de réussite, voire d'excellence, dans une perspective de santé physique. Dès lors, la sécurisation des parcours d'apprentissages des élèves est à plébisciter en favorisant la continuité des thématiques abordées. Par exemple, l'expérimentation de la pratique de la

---

<sup>7</sup> « Circulaire de rentrée 2022 », *Bulletin officiel* n° 26 du 30 juin 2022

<sup>8</sup> HULTEEN (RM.) et al, "Development of Foundational Movement Skills: A Conceptual Model for Physical Activity Across the Lifespan", 2018

<sup>9</sup> WICKSTROM (RL.), "Fundamental Motor Patterns", 1977

<sup>10</sup> FOUCTEAU (B.), « une éducation par et pour le corps », *revue EPS* 1 n°346, 2011

draisienne en maternelle peut faciliter les démarches d'enseignement à l'école élémentaire par une adaptation progressive des savoirs à construire. Plus largement, avec l'aisance aquatique qui constitue un volet obligatoire aux dispositifs Éducation - Sport et de l'ambition d'excellence scolaire qui en découle, les savoirs concernant le SRAV sont à généraliser afin d'engager de manière plus efficace les enjeux citoyens plus larges, notamment sur le développement durable.

---

## L'excellence dans la complémentarité des dispositifs

---

### De la maternelle au lycée

Le développement des passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif constitue aujourd'hui un enjeu fort pour penser le temps de l'enfant et non plus seulement celui de l'élève. Le Label génération 2024 constitue un trait d'union entre l'établissement et les clubs sportifs pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Ce label, véritable reconnaissance de la dynamique des équipes pédagogiques sur cette thématique, souligne une ouverture de l'établissement dans le cadre de partenariats riches et porteurs de sens. Ainsi, la recherche de l'excellence ne peut pas se limiter, se restreindre au cadre scolaire et invite à gagner en porosité avec le monde périscolaire et extrascolaire. L'expérimentation "deux heures de sport en plus en collège"<sup>11</sup> engagée dans trois établissements du département de la Vendée (85) par exemple depuis la rentrée 2022 illustre ce souhait de renforcer les liens avec le monde sportif. Ainsi, en complémentarité de l'EPS, de l'AS et à destination d'élèves décrocheurs de la pratique, l'expérimentation se contextualise avec l'appui d'un enseignant d'EPS "référent" et complète l'offre de formation à destination des élèves les plus éloignés de la pratique. La complémentarité des dispositifs se conjugue avec une collaboration renforcée entre les professeurs d'EPS, la DRAJES, des SDJES et associations, clubs locaux. Soutenue par l'enseignement de spécialité EPPCS ou encore par l'option EPS, cette ouverture vers l'extérieur constitue un levier favorable à l'accompagnement vers l'excellence de toutes et tous.

### Construire sa propre voie de l'excellence avec l'enseignement de spécialité

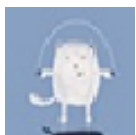
Lancé à la rentrée 2021, l'enseignement de spécialité EPPCS<sup>12</sup> offre à l'élève l'opportunité de construire son propre chemin de réussite, sa propre voie d'excellence qui va bien au-delà d'un accroissement des performances dans diverses APSA. Avec des horaires significatifs permettant de proposer un programme ambitieux et de donner du temps aux élèves pour approfondir leurs connaissances, cet enseignement de spécialité permet à l'élève de développer des compétences à s'orienter afin de construire son projet d'étude et préparer son entrée dans l'enseignement supérieur. L'articulation des trois registres de compétences pratiquer, analyser et communiquer offre une occasion unique de construire sa réussite vers les métiers de l'enseignement, l'entraînement sportif, des loisirs, du management, de la santé, du bien-être ou de la protection aux personnes.

---

<sup>11</sup> « Expérimentation de deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens », Note de service du 26 août 2022, *Bulletin Officiel* du 1<sup>er</sup> septembre 2022

<sup>12</sup> Op. cit.





## Conclusion

Aujourd'hui, la recherche de l'excellence dans les dispositifs Éducation - Sports peut s'appuyer sur un grand nombre d'acteurs issus de différents champs professionnels et une intention collective de valoriser la pratique physique de toutes et tous tout au long de la vie. Ces prismes de lecture enrichissent les conceptions développées mais ne peuvent faire l'écueil d'une réflexion sur la place et le rôle de chacune des instances afin de développer certains axes prioritaires en fonction des logiques territoriales. La continuité des parcours, entendue comme une forme d'excellence partenariale, permettant à chaque élève de construire sa propre voie de réussite, s'envisage ainsi sur différentes échelles à partir d'une approche spécifique et contextualisée où les acteurs de l'EPS sont force de proposition.